



PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 29 novembre 2024 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et propose de nommer Monsieur Fabien Bonnafoux secrétaire de séance.

Après les votes, Monsieur Fabien Bonnafoux est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislas Polski, Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy, M. Didier David, M. Stéphane Poulet, Mme Isabelle Depagneux-Segaud, M. Jean-Paul Genieys, Mme Chantal Carrié, M. Jacques Bisch, M. Charlie Ferrero, Mme Noëlle Dyot-Gerardin, M. Maurice Bernardi, M. Alain Junguené, M. Christophe Bosio, M. Gilles Ugolini, Mme Sophie Bournot, Mme Marion Troyat, Mme Sabrina Missud-Guillet, M. Fabien Bonnafoux, Mme Isabelle Martello, Mme Annick Meynard, Mme Virginie Escalier.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Marie-Pierre Parini représentée par Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par Mme Sophie Bournot
Mme Fabienne Bermond représentée par M. le Maire
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Laurent Portelli représenté par Mme Noëlle Dyot-Gerardin
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
M. Jean-Marie Fort représenté par Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Annick Meynard
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Alain Brunetti (arrivé à 19h00)

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien Bonnafoux

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 22

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Finances

- 1 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2025
- 2 – Décision Modificative Budgétaire n°1 – budget de la ville 2024
- 3 – Régularisation d'écriture de 2018 : frais de réaménagement d'emprunt - Crédit Agricole

Culture

- 4 – Création de l'Etablissement public local « Stellae »
- 5 – Désignation des membres du conseil d'administration de « Stellae »

Logements

- 6 – Programme Local de l'Habitat 2024-2029 : avis de la commune sur l'arrêt du projet

Commerces

- 7 - Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2025 – avis du conseil municipal sur les dérogations accordées par monsieur le Maire

Institutions

- 8 - Mandat spécial pour représenter La Trinité au congrès des Maires

Ressources Humaines

- 9 – Renouvellement des modalités d'attribution des véhicules de service avec remisage à domicile et attribution d'un véhicule de fonction au directeur général des services pour 2025

~~~~~

#### **Monsieur le Maire :**

Bonsoir à tous, à la fois aux Trinitaires qui sont dans la salle et ceux qui nous écoutent. Nous expérimentons je crois ce soir, un nouveau dispositif d'enregistrement et de diffusion de nos débats qui semble bien fonctionné. Je vais donc ouvrir la séance et passer la parole à monsieur le secrétaire de séance pour qu'il puisse procéder à l'appel. Vous avez la parole monsieur Bonnafoux.

**Monsieur Fabien Bonnafoux est désigné comme secrétaire de séance.**

#### **Monsieur Bonnafoux :**

Bonsoir.

**Le secrétaire de séance procède à l'appel.**

#### **Monsieur Bonnafoux :**

Je constate que le quorum est atteint.

#### **Monsieur le Maire :**

Je vous remercie.

~~~~~

Monsieur le Maire :

Avant d'examiner les délibérations inscrites à l'ordre du jour, je voudrais que nous ayons un moment de recueillement en la mémoire de Monsieur Claude Troyat qui nous a quittés il y a quelques semaines le 1^{er} novembre. Engagé professionnellement dans le secteur du logement, il fut une personnalité importante de la vie associative trinitaire. Président de l'ALP, l'Association d'Animation de la Plana pendant de nombreuses années, il fut particulièrement engagé pour la vie de ce quartier et aussi un observateur attentif de la vie communale jusqu'à ces derniers jours. A sa fille, Marion, notre collègue Conseillère municipale, à tous les siens nous adressons nos fraternelles condoléances et en sa mémoire ainsi qu'à celles de tous les Trinitaires qui nous ont quittés ces derniers mois, je vous demande que nous observions une minute de silence. Je vous remercie.

OB OB OB OB OB OB

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire :

J'invite à présent l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de notre dernière séance du conseil municipal. Y a-t-il des observations ? Madame Meynard vous avez la parole.

Madame Meynard :

Oui bonsoir mesdames et messieurs et bonsoir chers trinitaires. En ce qui concerne donc ce procès-verbal, nous souhaitons que soit modifié au niveau de la question orale, le fait que le rapporteur était monsieur Jean-Marie Fort de notre question orale s'il vous plaît. De plus, nous constatons qu'il n'est pas noté l'incident technique du début du Conseil municipal puisque les 30 premières minutes n'avaient pas pu être retransmises. Cependant, nous constatons que nos interventions sont retransmises sur le procès-verbal au mot près et même quand nous n'avions pas le micro, ce qui n'a pas toujours été le cas. Bien sûr certains propos tenus par un de vos conseillers municipaux me concernant, n'y sont pas indiqués. Donc à ce sujet, nous allons nous abstenir par rapport au procès-verbal, merci.

Monsieur le Maire :

Merci Madame Meynard. Je vous rappellerai comme à chaque séance que contrairement au passé, nous avons décidé dès le début de ce mandat d'enregistrer nos séances et de les diffuser en direct pour qu'elles soient accessibles à tous les citoyens et qu'elles soient retranscrites ad integrum, sans aucun caviardage ce qui vous en conviendrait n'a pas toujours été le cas par le passé. Je soumets donc s'il n'y a pas d'autres observations ce procès-verbal au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 4

OB OB OB OB OB OB

Monsieur le Maire :

Nous allons à présent passer à l'étude des délibérations inscrites à l'ordre du jour et sans tarder je vais passer la parole à monsieur l'Adjoint aux finances, Jean-Paul Genieys pour qu'il nous présente les délibérations n°1 à 3. Mais dans un premier temps évidemment, la délibération n°1 c'est-à-dire le Rapport d'Orientations Budgétaires. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur Genieys :

Merci monsieur le Maire. Alors monsieur le Maire, mes chers collègues, le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 vous a été transmis dans son intégralité. Il a été présenté en commission des finances afin d'explicitier un document qui est lui-même très dense. Aujourd'hui sur la base de ce document, nous devons instaurer le Débat d'Orientations Budgétaires 2025. Je veux en résumer rapidement les faits saillants. D'abord, vous savez

le contexte d'incertitude nationale dans lequel nous devons œuvrer. Ce dernier s'est encore aggravé avec la motion de censure, laissant notre pays sans loi de finances et alors que le déficit public de 2024 dépassera 6 % du PIB. Il y a d'ailleurs un paradoxe à montrer du doigt. Les collectivités locales alors que leurs dettes sont restées stables, autour de 10 % du PIB depuis 40 ans, pendant que la dette de l'État grimpeait de 25 à 90 % de ce même PIB et je vous rappelle que dans la loi de finances avortée, l'effort demandé aux collectivités locales représentait 5 milliards d'euros avec pour les collectivités comme la nôtre, la baisse du remboursement par l'Etat de la TVA acquittée sur nos investissements, elle ne sera plus entièrement remboursée. Le taux du fond de compensation étant rabaissé de plus d'1,5 point. En outre, la loi prévoyait la hausse de 4 points du taux des cotisations dues par les employeurs à la CNRA. Enfin, la réduction d'un milliard d'euros du Fonds Vert était envisagée et aujourd'hui, nous sommes dans l'expectative. Ce dont nous pouvons être à peu près sûr, c'est que la DGF sera au même niveau et que les bases d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties seront automatiquement revalorisées de l'inflation, soit 1,9 %. Cependant en intégrant ces facteurs d'incertitude, nous œuvrons pour maintenir la stabilité de notre budget de fonctionnement et nous nous appuyons sur une gestion maîtrisée de notre trésorerie qui s'améliore de façon continue avec une trésorerie positive prévisionnelle pour 2025 de 2 882 000 €, dont une grande partie est placée et nous nous appuyons aussi sur les économies de gestion capitalisées induites par les reprises de compétences. Nous nous appuyons encore sur les économies de gestion induites par les investissements stratégiques en matière de dépenses énergétiques, par les investissements sur le parc automobile et le dialogue budgétaire approfondi auquel tous les services sont maintenant partie prenante. Aussi, les charges à caractère général et les ressources humaines devraient se maintenir en valeur absolue en 2025 à leur niveau de 2024 en absorbant l'inflation qui est estimée à 2 % et la progression naturelle des salaires des agents qui est estimée à 3 %. Cet objectif représente un effort de plus de 400 000 € d'économie budgétaire en fonctionnement à réaliser en 2025 par rapport à 2024. La commune a vu ses dépenses de personnel progresser en raison des reprises de compétences, celles-ci sont désormais stabilisées. Le tableau des effectifs se situe à 315 agents. La commune poursuit sa politique de soutien aux agents dont beaucoup ont passé des concours de la fonction publique et il est à noter une très, très forte implication de ces derniers. Les recettes de fonctionnement de la commune seront stables, les taux d'imposition et les tarifs des services publics resteront inchangés, l'épargne de gestion se sécurise autour de 8 %. La commune poursuit l'assainissement de sa dette qui maintenant s'inclut dans des finances restaurées et un budget de fonctionnement dépassant les 21 millions d'euros équilibré avec une capacité d'autofinancement qui est pérenne. L'année 2025 sera marquée par un effort d'investissement important, bien sûr principalement lié à la réalisation de la Stella. Cela impliquera une évolution modérée de la dette communale qui représentera environ 70 % du budget de la commune, ce qui constitue un ratio très rassurant validé par les finances publiques. Pour mémoire, la dette de la commune représentait 140 % du budget en 2020 et le taux d'endettement moyen pour les communes de France se situe actuellement à 73,60 %. En 2025, les investissements prévus se poursuivront en dépassant la barre des 10 millions d'euros avec un très fort soutien en subvention, ce qui est un gage de leur sérieux. Sur les années 2023-2024, 4 713 786 € de subvention ont déjà été obtenus sur nos projets structurants. Ces investissements concerneront la réalisation de la Stella, la finalisation de la modernisation et la rénovation thermique de l'îlot Eau-Vive – Lepeltier, l'extension de la crèche et sa rénovation thermique, les études pour la rénovation des salles communales de la Cité du Soleil et de la Plana, les travaux dans les écoles et la poursuite de la remise à niveau des bâtiments publics, la rénovation thermique de la gendarmerie, l'amélioration du dispositif de vidéoprotection et des équipements de sécurité de la police, enfin, la rénovation du mobilier intérieur de la médiathèque. Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 s'intitule « sécuriser et concrétiser », c'est à quoi nous allons œuvrer dans sa mise en application. Nous tiendrons notre engagement à maintenir l'équilibre entre rigueur financière et ambition. Nous avons su relever le défi d'intégrer des compétences nouvelles, renforcer les services publics et améliorer notre attractivité tout en restaurant une trajectoire financière saine et en enrichissant le patrimoine des Trinitaires. Je tiens à remercier l'ensemble des services municipaux pour leur travail remarquable dans ce contexte exigeant. Je vais repasser la parole à monsieur le Maire afin d'entamer le débat.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. A mon tour de vous remercier très chaleureusement pour ce travail difficile que vous avez mené depuis bientôt 5 ans. D'abord pour sortir la commune avec nos services évidemment, grâce aux

efforts de chacun et en particulier des Trinitaires pour sortir la commune de sa torpeur et d'une plus que mauvaise passe dans laquelle elle était et puis aujourd'hui, effectivement en ayant récupéré la capacité à faire pour sécuriser et évidemment pour concrétiser les engagements en particulier ceux qui relèvent des investissements qui, comme vous l'avez très bien dit enrichissent le patrimoine des Trinitaires. Il nous faut aussi remercier ceux qui nous ont accompagnés et qui continuent de le faire, à commencer évidemment par les services de l'État. J'ai toujours en mémoire les phrases du Directeur Départemental des Finances Publiques venu dans cette salle saluer le redressement spectaculaire, c'étaient ses termes, des finances de la ville au moment où nous sortions du réseau d'alerte dans lequel la commune était engluée depuis de si nombreuses années. L'État qui a continué de nous accompagner et notamment par des montants de subventions à des niveaux historiques pour tous nos projets à commencer évidemment par celui de la Stella où son effort dépasse le million d'euros, mais aussi avec une mobilisation de tous les dispositifs existants et notamment, ce fameux Fonds vert qui vient abonder les projets d'investissement particulièrement méritants en terme de transition énergétique notamment, puisqu'aux alentours du groupe scolaire Lepeltier, nous allons mener un certain nombre de travaux et dans le groupe Lepeltier lui-même, pour notamment faire de ce groupe scolaire, un groupe autonome énergétiquement, si bien que les investissements que nous menons ce sont aussi des investissements qui nous permettent de faire des économies de fonctionnement lorsque le groupe scolaire l'année prochaine sera autonome énergétiquement eh bien, évidemment c'est autant de factures énergétiques en moins que nous aurons à payer alors même que nous aurons investi dans un groupe scolaire de centre-ville. Remercier l'Etat, donc remercier aussi l'ensemble des collectivités territoriales qui nous soutiennent ; le Conseil départemental plus d'un million d'euros pour notre projet de la Stella, le Président Ginésy, lui-même, est venu pour la pose de la première pierre ; le Conseil Régional, aujourd'hui 300 000 € et une perspective de près de 1 million d'euros également et évidemment cela n'est pas une collectivité, mais c'est un établissement de coopération intercommunale dont nous sommes membres, la Métropole Nice Côte d'Azur avec laquelle nous menons évidemment des projets d'investissement qui souvent ne rentrent pas dans le budget communal parce qu'ils relèvent de ses propres compétences, mais citons par exemple les 4 millions d'euros d'argent métropolitain qui ont permis de sécuriser et d'embellir les axes principaux de la ville et demain, évidemment ce projet structurant pour toute la métropole qui est l'arrivée de la ligne 5 du tramway dont nous avons voté le lancement de la déclaration d'utilité publique qui le rend très concret lors du dernier Conseil métropolitain. Voilà les chiffres que vous avez donné sont particulièrement parlants : 140 % de dette par rapport au budget communal lorsque nous avons pris les commandes de la ville ; 70 % seulement aujourd'hui, c'est-à-dire un peu moins que la moyenne nationale ; une dette communale qui s'élevait à 20 millions d'euros lorsque nous sommes arrivés qui n'est plus aujourd'hui qu'à 13 millions d'euros, elle remontera sans doute aux alentours de 15 ou 16 millions d'euros au moment où nous serons au pic de l'investissement évidemment soutenable et soutenu que nous prenons. Donc, nous continuons de désendetter la ville alors même que nous continuons d'investir pour la ville. Rappelons aussi que nous avons multiplié par 10 les investissements dans nos écoles qui sont au cœur évidemment de nos compétences. Sécuriser et concrétiser, c'est donc ce que nous faisons patiemment, en travaillant beaucoup, en allant chercher partout des recettes, nous l'évoquions avec les subventions en allant chercher aussi partout des économies et c'est aussi ce que nous faisons et ce que salue tous les observateurs, à commencer par les services de l'État chargés de surveiller les comptabilités publiques. Voilà, merci monsieur l'Adjoint aux finances, merci à nos services qui ont travaillé à cela, merci aux Trinitaires qui, au-delà de la confiance qu'ils nous ont accordée pour ce mandat, ont compris l'effort qu'il fallait mener pour ce redressement qui nous permet aujourd'hui de regarder l'avenir avec prudence bien entendu, mais avec sérénité. Y a-t-il des observations ? Madame Martello vous avez la parole.

Madame Martello :

Bonsoir à l'Assemblée, bonsoir aux Trinitaires qui nous regardent et nous écoutent. Alors le ROB 2025 présenté par monsieur l'Adjoint aux finances et par la majorité offre pour notre groupe une vision préoccupante ou plutôt une vision de précipitation. Alors que vous ne saviez rien sur la situation nationale que nous traversons, comment pouvez-vous prétendre présenter aujourd'hui, un rapport présentant des orientations budgétaires sincères, plus de 5 mois avant le vote du budget municipal dans un contexte national particulièrement instable pour les finances publiques sans que l'on ait déterminé le concours financier que devront apporter les collectivités à l'Etat ? Pour plus de visibilité, il aurait peut-être fallu attendre comme

chaque année le mois de février. Alors pourquoi maintenant ? Alors qu'à La Trinité les administrés subissent une attaque fiscale sans précédent, voilà ce que vous proposez : plus de dépenses sans améliorer la qualité de vie quotidienne, plus d'impôts, les contribuables trinitaires n'ont pas vu de diminution au bas de leur feuille d'impôts du montant à payer, ni de remboursement à l'euro prêt, comme vous l'aviez promis. Je rappelle notre triste première place pour ce qui est du taux de la taxe foncière 47 % et que le taux des prélèvements pour les contribuables en France tourne autour des 48 %. Donc, plus de dettes sans améliorer la vie quotidienne et une gestion des ressources humaines qui nous interroge. Elle nous semble décorrélée des besoins de la commune et des attentes des Trinitaires. Je rappelle que pour une ville moyenne comme la nôtre, le nombre d'agents est de 115, on en est à 315. Nous pensons qu'il est temps de sortir de cette logique de fuite en avant avec cette gestion menée par l'équipe majoritaire. Cette gestion qui est menée grâce aux emprunts et aux subventions à court et à moyen terme, qui se fait au détriment de la dette communale à long terme. Il faut penser les projets à l'horizon plus lointain que celui d'un mandat. Aussi, nous proposons de rationaliser les dépenses à commencer par celles qui alimentent les grands effets d'annonce, de préserver le pouvoir d'achat des habitants et arrêter de les transformer en machines à billets et de remettre le bon sens au cœur de la gestion communale. Le budget ce n'est pas un exercice de style, c'est une responsabilité. Entre prévision pragmatique et une lettre au Père Noël, qu'attendent réellement les Trinitaires ? Nous, nous en avons déjà la réponse mais vous, vous vous obstinez à l'ignorer. Au regard de ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2025, nous appelons les membres du Conseil municipal à adopter une attitude prudente pour le budget de la commune face à une situation locale, nationale, mondiale préoccupante. Donc, nous prenons acte de la présentation de ce rapport.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Bonsoir. Avant de débiter mon propos, je vais juste indiquer que je vais publier tout ce que ce soir je vais débiter et échanger avec vous parce qu'il me semble intéressant que ceux qui s'intéressent donc aux affaires de la commune puissent lire notre position sur les délibérations, le journal local faisant peu état de l'opposition, il faut bien se faire entendre. Alors, je ne vais pas commencer par décortiquer votre Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2025, mais je vais vous parler des Trinitaires. Je vais vous parler de Nadia qui, aujourd'hui ne peut plus se rendre chez sa coiffeuse car vous avez supprimé des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite devant les commerçants ; je vais vous parler d'Olivier qui a vu sa taxe foncière exploser alors que vous aviez la possibilité de réduire fortement le taux de celle-ci puisque nous avons été compensés par l'État sur la suppression de la taxe d'habitation ; de Renée qui trouve à juste titre que la ville est sale et que ça sent l'urine à tous les coins et que lorsqu'elle en parle, il lui est répondu que ce n'est pas la faute de la mairie, mais que c'est la Métropole ; de Christelle qui désormais met plus de 20 minutes pour parcourir les 500 mètres du boulevard Suarez à cause de la modification des voies de circulation ; des nombreux commerçants du centre-ville qui grâce à la piste cyclable voient leur chiffre d'affaires diminuer et leur budget PV augmenter considérablement ; de Loubna qui désormais doit s'acquitter d'une vignette à 50 € pour se garer devant chez elle, là où auparavant elle y stationnait gratuitement ; d'Hervé qui pour sortir de chez lui pour se rendre au centre commercial doit redescendre jusqu'au rond-point Roma et revenir sur ses pas, puisque vous avez fait mettre des plots à la sortie de la résidence ; de Marie qui un matin s'est levée et a découvert que vous aviez coupé tous les platanes du boulevard de son enfance sur Jean-Dominique Blanqui ; de Jean-Pierre qui espère un jour voir nettoyer le vallon de Laghet avant qu'un débordement arrive ; de Sylvie, de Jenny qui n'osent plus sortir de chez elles de peur de se faire percuter par une automobile tant la vitesse sur la route du vieux chemin de Laghet dépasse l'entendement. Toutes ces personnes et bien d'autres encore, ont vu leur vie impactée par vos choix. Des Trinitaires aux finances exsangues, des Trinitaires excédés par les transformations imposées par vos amis niçois, des Trinitaires qui ne reconnaissent pas leur ville et qui doivent s'adapter, s'adapter à des dépenses qu'ils n'ont pas choisies, s'adapter à des promesses qui ne seront jamais tenues. Cette courte description et la situation réelle des Trinitaires, de leurs préoccupations bien loin des décisions que vous comptez appliquer prochainement. Ce rapport présente des dépenses à venir et des recettes amoindries, le tout dans un contexte national et international alarmant. A cette heure où nous discutons, notre pays n'a pas de budget pour 2025 et nous

n'avons aucune certitude sur la forme qu'il pourra prendre d'ici quelques jours. L'unique évidence c'est la dette abyssale de plus de 3 000 milliards, dont 1 000 sont à mettre au crédit du Président Emmanuel Macron sur seulement 7 années de gestion. Il y aura forcément des impacts pour les collectivités territoriales qui vont subir des coupes drastiques directes ou indirectes. Alors à la lecture du rapport et lorsqu'il a été rédigé, nous avons relevé quelques aspects positifs. Alors bien entendu, notre lecture est différente de la vôtre. Alors en aspect positif, nous avons relevé la recherche systématique de subventions pour l'ensemble des travaux qui ont été réalisés dans les écoles et les bâtiments communaux. Vous avez raison d'aller chercher l'argent là où il est ; les économies d'énergie réalisées grâce au Fonds vert ; le maintien de la dotation de globale de fonctionnement en espérant qu'elle ne soit pas modifiée et la trésorerie communale qui est positive, après soyons honnêtes lorsque l'on a bénéficié de vente et de remboursement à hauteur de plus de 5 millions et que l'on augmente les impôts de près de 30 %, c'est plus simple budgétairement. Pour nous, le reste du rapport est moins plaisant. Alors, toujours avec un bémol et une attente quant au projet de loi de finances, mais la diminution du FCTVA qui descend de 2 points, ce qui signifie moins de remboursement sur les investissements, nous serons concernés dans le cadre du chantier de la Stella ; les cotisations patronales qui vont augmenter de 12 % et nous serons concernés à hauteur de 100 000 € en dépenses supplémentaires ; la Métropole certainement mise à contribution pour le redressement du pays comme d'autres collectivités, il était annoncé une participation 40 millions d'euros, comment compenser, comment absorber cette perte ? Nous serons aussi intéressé par cela. Le gel du taux communal du foncier, c'est une occasion ratée de venir en soutien au pouvoir d'achat des contribuables trinitaires, c'est dommage vous pouviez le faire puisque les finances communales le permettent. Enfin, deux sujets sur lesquels nous sommes en désaccord : la supposée baisse des dépenses en personnel qui n'est qu'un leurre, vous transférez un certain nombre d'agents dans un établissement paramunicipal qui va être créé, cet établissement financé à ce jour par la commune, deux chapitres, deux masses salariales dans deux documents différents, mais payés par la même source ; l'autre sujet ce sont les nombreux emprunts que vous avez réalisés ou que vous souhaitez entreprendre, le dernier annoncé sera pour la construction de la salle des fêtes : 1,6 million à ce jour, je précise parce qu'on ne sait toujours pas le montant total que cette salle va nous coûter et qui viennent s'ajouter aux autres crédits déjà en cours. Alors, je reconnais un certain mimétisme avec l'un de vos prédécesseurs, homme de gauche comme vous, qui au cours de ces trois mandats aura réussi l'exploit de ruiner la commune sur des décennies, généreux avec l'argent des autres, vous en prenez le même chemin, emprunts, emprunts, embauches, emprunts. Je terminerai mon intervention par une comparaison des ratios entre 2023 et 2024 : dépenses de fonctionnement par habitants, nous étions à 1 537 €, nous passons à 1 821 donc 284 € par tête ; dépenses en personnel, nous étions à 56 %, nous sommes à 68 % ce qui représente 35 millions supplémentaires. Ces chiffres sont issus du poste comptable de Cagnes-sur-Mer, ils sont vérifiables . Tout ceci, je le rappelle donc entre 2023 et 2024, mais ce n'est rien quant au comparatif entre votre arrivée en 2020, où les charges de personnel s'élevaient à 6,4 millions pour atteindre aujourd'hui 12,3 millions. Vous avez doublé le montant budgétaire du personnel en 4 ans. J'évoquais les 1 000 milliards de dépenses sous Macron en 7 ans, il faut reconnaître que vous n'êtes pas mal à votre échelle.

Monsieur le Maire :

Pas d'autres observations ? Donc, je vais peut-être répondre de façon globale à mesdames Escalier et Martello qui semblent miser sur la capacité d'oubli des Trinitaires. Nous, nous considérons que les Trinitaires n'ont pas la mémoire courte et que vous avez beau vous gargariser de chiffres, les Trinitaires se souviennent de la situation exsangue que nous avons trouvée lorsque nous avons récupéré la municipalité dont madame Escalier et Madame Martello étaient des adjointes. Cette situation exsangue, elle faisait que lorsque nous avons sollicité un audit des finances de la ville, il s'est avéré que le délai de désendettement de la ville de La Trinité était incalculable et s'il fallait le calculer c'était à peu près 123 ans. Aujourd'hui, le délai de désendettement de la ville s'élève à un peu moins de 8 ans. Quand nous sommes arrivés aux commandes de cette commune exsangue, je l'ai dit tout à l'heure, la commune était dans le réseau d'alerte c'est-à-dire le club fermé des communes à la situation financière la plus dégradée de France. Aujourd'hui, nous sommes sortis du réseau d'alerte et les services de l'État saluent la bonne santé des finances de la ville. Quand nous sommes arrivés aux commandes de cette commune exsangue, les Trinitaires nous disaient, c'est sans doute pour cela qu'ils nous ont fait confiance à l'époque à près de 60 % au 1^{er} tour des élections, que rien de rien n'avait été fait par l'équipe à laquelle participaient madame Escalier et Madame Martello. Aujourd'hui, effectivement

nous avons récupéré la capacité à faire et effectivement, nous nous en sommes saisis en faisant. Alors quand on fait, quand on assume ses responsabilités, quand on prend en charge une commune et qu'on cherche à tenir ses engagements, évidemment on modifie quelques habitudes et nous sommes conscients de quelques habitudes qui ont été modifiées notamment pendant les travaux de réaménagement des axes principaux de la ville et aujourd'hui de plus en plus je crois, les Trinitaires mesurent que sur cet aspect par exemple, l'amélioration sera au rendez-vous. Vous avez dit tout à l'heure qu'aucun nouveau service n'était présent dans la ville. Mais comment pouvez-vous soutenir cela ? L'une des premières choses que nous avons faites par exemple, c'est de ramener les cartes d'identité à l'accueil de l'Hôtel de Ville, ce que l'équipe de madame Martello et Madame Escalier avaient décidé de laisser filer, comme d'ailleurs de très nombreuses autres permanences de services publics. Je ne vais pas revenir sur cette si longue liste, de cette incurie grave qui a conduit par exemple à ne même pas remplacer les sols souples amiantés des écoles lorsqu'ils étaient endommagés. Bref, nous avons effectivement récupéré la capacité à faire et nous faisons, en faisant nous assumons nos responsabilités. Les Trinitaires savent que lorsqu'on a des valeurs comme celles qui rassemblent l'équipe que je conduis de toutes sensibilités, mais nous avons des valeurs communes. Lorsqu'on a un projet, un projet pour La Trinité et j'invite les Trinitaires s'ils l'ont gardé à reprendre point par point les engagements que nous avons pris en 2020 et à voir comment, non seulement nous les avons dans leur immense majorité tenus, mais même nous les avons dépassés. Tout cela, effectivement grâce à la mobilisation collective, grâce aux efforts des Trinitaires et aujourd'hui je crois, notre meilleure récompense, vous avez tout à l'heure cité quelques prénoms, j'ai reconnu d'ailleurs parmi ceux que vous citez certains de vos amis donc, il faut que vous arriviez peut-être à élargir le cercle, mais moi si vous voulez quand je rencontre des Trinitaires tous les jours, notamment lorsque nous rassemblons des centaines de Trinitaires dans les festivités populaires communales que nous organisons sur la place de la République pour le lancement des illuminations de Noël, vous n'étiez pas là, les illuminations de Noël, c'était la seule économie que vous aviez faite, vous aviez décidé de les supprimer une année. Nous, on a rétabli les illuminations de Noël et elles coûtent très peu d'argent parce qu'en plus nous avons décidé de les acquérir plutôt que de les louer dans une grande partie et par ailleurs nous utilisons des leds qui consomment très peu. Bref, quand nous organisons le lancement des illuminations de Noël, quand nous organisons la fête de la Sainte-Trinité, quand nous organisons le 14 juillet, la place de la République est noire de monde, de Trinitaires de toutes sensibilités qui ne se demandent pas pour quel parti on roule les uns et les autres, qui ne vont pas négocier tel ou tel détail, mais qui ont tout simplement envie de se rassembler et d'être fiers de leur ville et je crois qu'aujourd'hui de très nombreux trinitaires de toutes sensibilités sont heureux de pouvoir être fiers de leur ville et effectivement, c'est le cap que nous gardons qui n'est jamais un cap simple, c'est la raison pour laquelle nous sommes en permanence notamment dans les réunions de quartier à l'écoute de ce qu'il y a à ajuster, de ce qu'il y a à améliorer avec les commerçants, avec les habitants, avec toutes les composantes de la vie communale que nous avons aussi réunies dans le Conseil Consultatif de la Vie Communale. Mais je crois pouvoir dire que les Trinitaires mesurent que ce que nous faisons, nous le faisons avec un cap, nous le faisons honnêtement, nous le faisons avec des convictions, nous le faisons avec humilité et nous le faisons dans l'intérêt de La Trinité qui est saluée non seulement à l'extérieur, mais aussi je crois dans notre commune. Bien il s'agissait simplement d'un débat, le Rapport d'Orientations Budgétaires ne donne pas lieu à un vote et donc, je vous propose que nous prenions acte que ce débat a eu lieu.

M. Alain Brunetti (arrivé à 19h00)

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 23

XXXXXXXXXX

Délibération n°2 – Décision Modificative Budgétaire n°1 – budget de la ville 2024

Monsieur le Maire :

La délibération n°3 concerne une régularisation d'écriture. Oui pardon, la délibération n°2 concerne une décision modificative budgétaire, qui est aussi d'une certaine manière une régularisation puisqu'il s'agit là aussi de réintégrer les dettes du passé, mais de regarder là aussi sereinement. Je n'ai pas répondu à Martello sur un point qui pourtant est important, qui nous dit : « mais pourquoi est-ce que vous adoptez le budget si vite ? » Nous adoptons le budget si vite justement parce que nous le faisons avec une grande sérénité avec les services de l'État qui nous disent que nous avons raison de le faire parce que quand bien même nous anticipons d'éventuelles modifications qui seront produites dans le budget que votera la nation dès lors que nous aurons un gouvernement eh bien, nous sommes sereins sur la capacité de tenir la trajectoire budgétaire. Contrairement à vous madame Martello, vous vous souvenez en 2018, quand vous aviez été contrainte de décaler en catastrophe l'examen du budget. Effectivement, vous, vous ne le faisiez pas en décembre, vous le faisiez au mois d'avril parce qu'il y avait eu, vous vous souvenez, cette vente, cette fausse vente. Mais ne revenons pas...

Madame Martello :

Attention, monsieur Polski.

Monsieur le Maire :

Ne dites pas « attention » puisque vous avez attaqué, vous avez été condamné à me payer de l'argent parce que vous aviez dit de fausses choses.

Madame Martello :

Non, non c'est vous qui avez dit de fausses choses.

Monsieur le Maire :

Alors bref, ne revenons pas sur le passé, mais si nous adoptons le budget en décembre c'est parce que ce budget, parce que c'est ce Rapport d'Orientations Budgétaires est particulièrement solide. Monsieur l'Adjoint aux finances vous avez la parole pour la délibération n°2 concernant cette rectification budgétaire.

Monsieur Genieys :

Juste un point là-dessus Isabelle, il n'y aura pas 5 mois entre le Rapport d'Orientations Budgétaires et le budget. Le budget aussi sera voté dès le début du mois de février, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire :

Merci, alors la délibération n°2.

Monsieur Genieys :

Délibération n°2, oui ce sont des écritures comptables que nous devons passer qui concernent l'investissement, la section des investissements uniquement et qui n'a aucun impact budgétaire. C'est à la demande donc, des services d'Etat où nous devons solder ...

Monsieur le Maire :

Non là vous parlez de la 3, je crois.

Monsieur Genieys :

Ah pardon.

Monsieur le Maire :

La 2 vous savez c'est la réintégration des dettes de la maîtrise d'ouvrage déléguée du Sivom.

Monsieur Genieys :

Excusez-moi ok, oui d'accord. Donc, si vous voulez oui, mais c'est pareil c'est une décision qui n'a aucun impact budgétaire et cela concerne donc la maîtrise d'ouvrage délégué au Sivom que nous régularisons actuellement, dont les derniers éléments doivent être régularisés sur cette année et pour lesquels on a prévu un montant de 500 000 €, on est à 379 000 € aujourd'hui à peu près, de régularisation. Mais qui de toute façon puisque les immobilisations avaient déjà été comptabilisées dans nos comptes et n'auront aucune incidence budgétaire, voilà. C'est une décision modificative qui n'a aucune conséquence.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation sur ce point ? Oui madame Meynard.

Madame Meynard :

Oui merci, donc j'ai une question par rapport aux décisions municipales qui n'a rien à voir, mais qui concerne quand même au niveau du budget puisque c'est la thématique. Nous avons constaté que sur le site de la mairie il y avait un espace affichage légal où étaient listées toutes les décisions municipales avec le montant qui avait été alloués pour chaque décision, enfin les subventions et tout et ça n'y ait plus. Donc, on voulait savoir pourquoi et à ce moment-là on souhaiterait pouvoir récupérer cette liste détaillée, merci.

Monsieur le Maire :

Oui alors comme vous le savez les décisions municipales sont communiquées lorsque cela a lieu d'être au Conseil municipal. Je demande effectivement à nos services de vérifier si l'affichage est conforme, mais on me confirme qu'elles sont affichées pour 2 mois.

Madame Meynard :

Non mais sur le site internet, je vous parle. Donc, elles y étaient même au-delà de 2 mois et là il n'y a plus rien du tout.

Monsieur le Maire :

La réglementation c'est un affichage pour 2 mois donc, on applique strictement la réglementation et la loi.

Madame Meynard :

Non mais là au Conseil municipal du mois d'octobre, on a eu des décisions municipales, elles ne sont pas sur le site internet.

Monsieur le Maire :

D'accord. On va vérifier ça.

Madame Meynard :

Merci.

Monsieur le Maire :

Il y avait madame Escalier aussi qui voulait intervenir. Vous avez la parole.

Madame Escalier :

Sur la situation passée monsieur le Maire, n'oubliez pas de rajouter votre 3^{ème} Adjointe, madame Baravex qui était avec nous sur les bancs et puis pendant 20 ans. Oui, il y en avait d'autres, mais bon.

Monsieur le Maire :

Alors excusez-moi puisque sur ce point...

Madame Escalier :

Et pourquoi ne pas ... laissez-moi terminer s'il vous plait.

Monsieur le Maire :

Sur ce point je vous rappelle que madame Baravex a quitté...

Madame Escalier :

Oui, oui. Elle a quitté oui, oui.

Monsieur le Maire :

... la majorité évidemment bien avant vous...

Madame Escalier :

Bien sûr.

Monsieur le Maire :

... et notamment lorsque de façon assez inhumaine des comportements existaient au sein de la majorité municipale, j'aurais peut-être d'autres occasions de revenir là-dessus, mais ceux qui ont bien connu l'humanité de Nadine Ménardi pour laquelle nous avons une pensée, se souviendront sans doute de comment certains se sont comportés à son encontre et par ailleurs, je rappelle que dans la dernière phase catastrophique du dernier mandat, celle où les irrégularités budgétaires les plus notables ont été commises, vous étiez évidemment dans la majorité municipale ce qui n'était pas le cas de Madame Baravex. Poursuivez si vous voulez bien.

Madame Escalier :

Donc s'il y avait aussi des erreurs, il fallait déposer plainte, vous n'avez jamais déposé plainte, il fallait le faire.

Monsieur le Maire :

Ah nous sommes allés au tribunal et Madame Martello a été condamnée pour cela.

Madame Escalier :

Non, non je n'ai pas j'ai pas parlé de tribunal.

Monsieur le Maire :

Continuez.

Madame Escalier :

Oui, oui. Donc, s'il y avait vraiment des erreurs aussi énormes que vous l'annoncez, il fallait faire un dépôt de plainte monsieur le Maire. Donc sur le rapport n°2. Déjà merci aux services pour les réponses qui m'ont été apportées et revenir sur le fait que vous avez passé votre temps à dénigrer le Sivom Val de Banquière, alors pas de manière directe, mais vous l'avez fait à plusieurs reprises, comme quoi nous réglions les services rubis sur l'ongle, que les Trinitaires étaient privés de droit de pouvoir, que nous n'avions pas la capacité à faire. La réalité elle est là, c'est que sans l'intercommunalité, nous n'aurions pas réhabilité l'église, réalisé le boulodrome et la crèche, installé la vidéosurveillance contre laquelle vous étiez à l'époque. L'intercommunalité était un soutien au développement de notre commune, il faut le dire et que notre retrait de l'adhésion au syndicat relève davantage d'un orgueil mal venu de votre part. Cette délibération acte la réalité des faits et nous sommes bien heureux que les Trinitaires l'entendent. Donc, je ne prendrai pas part au vote et monsieur Ferrandez vote pour.

Monsieur le Maire :

D'accord, alors peut-être que je vais vous réexpliquer certaines choses peut-être, soit que vous n'avez pas compris, soit que vous faites semblant de ne pas comprendre malheureusement comme c'est le cas de temps en temps. Là, vous parlez effectivement des délégations de maîtrise d'ouvrage qui étaient confiées par la

commune au Sivom, à la fois évidemment pour des gros travaux comme l'église, le sol du stade, mais aussi pour des toutes petites choses, c'est-à-dire qu'à la fin de votre mandat la commune avait tellement perdu toute capacité à faire qu'elle se retrouvait obligée de confier au Sivom la supervision de tous petits travaux, de toutes petites choses. Donc effectivement, j'ai eu à de nombreuses reprises l'occasion de dire que les compétences qui avaient été transférées au Sivom : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le sport avaient été tout à fait honnêtement et bien conduites, mais que nous avons décidé parce que nous avons récupéré la capacité à faire, d'exercer en direct ces compétences pour mieux les mettre en synergie avec nos compétences communales. Et je peux vous dire aujourd'hui que, quand je vais comme je l'ai fait ces derniers jours, déjeuner par exemple dans nos écoles avec le personnel, des adultes qui exercent dans nos écoles, nous y étions avec ma Première Adjointe, je peux vous dire que l'ensemble de ces agents, que ce soit les ATSEM, que ce soit les personnes qui servent les enfants à la cantine, que ce soit les adultes qui encadrent les enfants dans le temps cantine ou dans le reste du temps périscolaire eh bien, elles sont particulièrement satisfaites notamment de la façon dont on est en synergie. Je peux vous dire que les parents des enfants que nous admettons en crèche en ayant augmenté le nombre de places en crèche, ils sont particulièrement satisfaits de la façon dont nous avons pu mettre en synergie nos compétences et donc, il n'y absolument pas lieu de revenir sur le passé et de critiquer l'action du Sivom, il y a lieu simplement de dire qu'aujourd'hui effectivement en ayant récupéré ces compétences, non seulement nous les faisons forcément mieux au bénéfice des Trinitaires parce que quand le Sivom travaille pour toutes les communes, il ne travaille pas à 100 % pour La Trinité. Aujourd'hui, ces compétences elles sont exercées 100 % pour les Trinitaires. Je ne reviens pas sur le nombre de places de séjours pour les jeunes par exemple que nous avons multiplié de façon très significative. Bref, quand vous récupérez les compétences et qu'en plus cela vous coûte moins cher eh bien, évidemment vous les exercez à 100 % au bénéfice des Trinitaires. Pourquoi est-ce que cela coûte moins cher ? C'est très simple à expliquer, très, très simple, parce que nous avons récupéré les compétences brutes. Nous avons récupéré les personnes qui travaillent à la crèche au contact des enfants, nous avons récupéré les personnes qui travaillent pour le périscolaire dans nos écoles, nous les payons de la même manière, simplement nous n'avons pas en plus une partie du Directeur général des services du Sivom à payer, une partie de l'administration du Sivom à payer parce que nous avons gardé uniquement le même périmètre d'administration de la ville. Cela ne sert à rien de revenir sur le passé, c'est vous qui le faites. Une nouvelle fois, je rends hommage à la façon dont les compétences ont été exercées, mais les Trinitaires je crois sont satisfaits que les compétences soient exercées 100 % à leur bénéfice. Voilà donc et une nouvelle fois madame Escalier, je vous appelle à la prudence lorsque vous parlez finalement de votre employeur en Conseil municipal, ce qui est une forme d'imprudance je trouve par rapport à votre devoir de réserve d'agent public par rapport à votre employeur. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 4 Abstention : 0

Madame Virginie Escalier intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote

XXXXXXXXXX

Délibération n°3 - Régularisation d'écriture de 2018 : frais de réaménagement d'emprunt - Crédit Agricole

Monsieur le Maire :

Délibération n°3, une régularisation d'écriture là aussi.

Monsieur Genieys :

On en vient à cette régularisation d'écriture, alors je vais être un peu plus précis, qui concerne un emprunt auprès du Crédit Agricole réalisé en 2003 d'un montant de 750 000 € avec un avenant de 2018 qui prévoyait des frais de réaménagement capitalisé de 5 000 € et on nous demande simplement de régulariser cette écriture de capitalisation en passant une opération d'ordre non budgétaire, voilà.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 2

030303030303

Délibération n°4 - Création de l'Établissement public local « Stellae »

Monsieur le Maire :

La délibération n°4 concerne la création de l'Établissement Public Local « Stellae ». C'est une délibération évidemment particulièrement importante. Alors, il s'agit tout simplement d'anticiper la construction qui est en cours de la Stella notre salle de culture et de festivités dont les Trinitaires ont pu constater que le chantier avance bien, la grue a été installée, les pieux sur lesquels reposera le bâtiment sont installés, le chantier avance. D'ailleurs les Trinitaires peuvent profiter de ce qu'on appelle de fenêtres pédagogiques, lorsqu'il passent le long de la palissade ils peuvent observer s'ils le souhaitent, le chantier. Donc, nous aurons demain une salle culturelle et de festivités qui s'appellera la Stella et évidemment comme toute salle de ce type, il faut choisir son mode de fonctionnement. Nous avons choisi pour une plus grande transparence, pour la plus grande lisibilité pour le contribuable trinitaire et pour aller chercher tous les leviers de financement, y compris si besoin en complément de financements privés, de mécénat, de créer un établissement public local. Alors, son nom est un clin d'œil, la salle, elle s'appellera « la Stella » et c'est celui-là que nous retiendrons pour nos festivités. Stellae cela veut dire Stella au pluriel en latin, pourquoi parce que nous avons choisi dans cet établissement public de mettre en cohérence l'ensemble des établissements qui ont un lien avec la culture, existant à la Trinité. Demain la Stella, mais aujourd'hui évidemment existe déjà notre médiathèque municipale et notre école de musique qui ont vocation à être chaque année davantage des lieux concrets où les Trinitaires puissent se divertir. Et donc, en mettant en synergie la salle de culture et de festivités, la médiathèque et l'école de musique, nous aurons une grande visibilité d'une politique culturelle, une politique culturelle que nous voulons évidemment pour tous. L'objectif de la programmation, et évidemment notre Adjointe à la culture, Chantal Carrié, notre Adjointe aux festivités, Marie-Pierre Parini et nos services de la ville s'attellent à nous proposer des éléments de programmation qui ont un cap simple c'est que dans cette salle la Stella, chaque Trinitaire devra pouvoir s'y sentir chez lui et devra pouvoir trouver une programmation qui lui convient. Evidemment pas tous les éléments de programmation parce que c'est toujours comme ça que fonctionne un lieu de vie culturelle et sociale, il faut que il y en est pour tous les goûts donc, il y aura des comiques, il y aura des chanteurs, il y aura des groupes de musique, il y aura probablement de la musique populaire et de la musique classique, il y aura du théâtre, il y aura de la danse et il y aura tout simplement des festivités simples, des banquets, toutes sortes de festivités. C'est de cela que nous parlons aujourd'hui et donc, pour pouvoir anticiper, il nous faut créer cet établissement public qui sera donc piloté par un Conseil d'Administration composé de six élus et j'ai souhaité que l'opposition y soit représentée. J'ai donc demandé à madame Martello qui représente le groupe qui avait recueilli le plus de suffrages dans l'opposition lors des dernières élections de proposer un candidat, si je ne me trompe pas il s'agit de monsieur Razafindralambo qui vous représentera et donc, je vous demande que nous puissions délibérer pour la création de cet établissement public et sa composition. Le Conseil d'Administration pourra aussi s'appuyer sur un Conseil artistique et culturel pour que des personnalités de notre territoire voire au-delà, puissent venir enrichir notre réflexion et donc aussi notre programmation au service des Trinitaires. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Une nouvelle fois s'il vous plaît, ne parlez pas de mon employeur, s'il vous plaît monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

C'est vous qui en parlez.

Madame Escalier :

Non je n'en ai pas parlé.

Monsieur le Maire :

Si.

Madame Escalier :

Non, non, je n'en ai pas parlé. En préambule, je voudrais indiquer que ce n'est pas une obligation de créer cet établissement public. D'autres communes proches de nous et ayant une salle similaire, Drap pour ne pas la citer, ont gardé en régie la gestion de leur équipement. Alors, un peu le sentiment que vous jouez au chef d'entreprise, que c'est peut-être aussi l'opportunité d'offrir la possibilité à certaines de vos connaissances qui pourraient avoir des velléités sur les futurs services qui seront proposés à la population dans l'enceinte même de ce futur établissement, de pouvoir créer cette EPL. Vous allez y allouer un budget de 900 000 € à ce jour par an qui augmentera forcément en fonctionnement, donc 5 % du budget communal. Alors au-delà de l'aspect culturel que peut représenter cette création, cette construction de la salle et la création de cette EPL, je suppose que ce qui se trame derrière c'est comme je l'ai évoqué dans mon exposé sur le ROB, c'est vous avez trouvé le moyen de dégager de la masse salariale communale qui est donc à 68 % du budget primitif et qui représente 12 millions et nous sommes bien au-delà de l'acceptable en terme de masse de personnel puisque nous avons le double d'effectif préconisé pour une commune de notre strate. Donc, devraient glisser vers cette EPL les agents de l'école de musique, la classe orchestre et les personnes qui y sont rattachées et le personnel qui sera recruté pour faire tourner cette salle. Autre point et pas des moindres, qu'advient-il si cet établissement devait rencontrer des difficultés financières à venir ? Une fois tous les recours épuisés, est-ce que c'est la commune qui devra se substituer ? Enfin, nous estimons que participer au Conseil d'Administration de cette EPL, c'est donner du crédit à ce projet disproportionné pour notre commune. Vous nous y refusez l'accès par la répartition que vous avez retenu : quatre élus de la majorité et une de l'opposition. Qu'à cela ne tienne c'est avec plaisir que nous ne participerons pas à un semblant de démocratie.

Monsieur le Maire :

Madame Martello.

Madame Martello :

Alors une première question, allez-vous donner la gestion de cette salle communale à un tiers ? Votre stratégie culturelle vole l'identité des Trinitaires ? Nous cela nous paraît tout simple avec ce projet pharaonique, vous êtes amené pour vous en sortir financièrement à chercher des organisations qui complexifient son usage et qui priveront les Trinitaires d'une utilisation de cet espace à leur mesure. Plus qu'obèse, qu'agile, votre ville festive et culturelle se délite sous vos choix. Votre projet n'est pas novateur, éloignant notre commune de ce qui fait son identité et comme toujours vous choisissez de frapper contre le camp des Trinitaires. Bien sûr, notre commune doit pouvoir recevoir des spectacles et une programmation de qualité dans une salle dédiée, mais les Trinitaires ne doivent pas payer les errements financiers du maire de Nice qui n'a pas les moyens de reconstruire une salle de spectacle et qui fait donc supporter le coût aux Trinitaires. Vous savez monsieur le Maire, c'est de l'argent public, le consentement à l'impôt ce n'est pas qu'un concept juridique, chaque euro que les Trinitaires payent en impôt, c'est un euro de moins qu'ils pourraient utiliser pour leur quotidien ou leurs enfants. C'est vrai qu'on ne sait même pas combien va coûter cette salle. Voilà donc, nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Bien madame Martello.

Madame Martello :

Vous allez parler du passé je suppose ?

Monsieur le Maire :

Non, non, je parle du présent.

Madame Martello :

Ah, je préfère.

Monsieur le Maire :

Par exemple, votre présent politique puisque on me transfère parfois des présences que vous faites dans des événements de partis politiques.

Madame Martello :

Attention, vous me surveillez.

Monsieur le Maire :

Disons que quand vous publiez sur les réseaux sociaux cela a vocation à être public, je crois.

Madame Martello :

Oui mais enfin, vous avez besoin d'en parler en Conseil municipal ?

Monsieur le Maire :

Donc forcément nous avons même des amis communs madame Martello...

Madame Martello :

Vous en parlez en Conseil municipal de ma vie ?

Monsieur le Maire :

... dont parfois des amis communs me disent : « vous savez où elle était Isabelle, elle était là », alors je regarde et je vois par exemple que vous partagez des moments avec le Président du Conseil Départemental qui ne pense pas du tout comme vous sur la Stella puisque malgré...

Madame Martello :

Mais quel rapport ?

Monsieur le Maire :

... malgré la pluie battante, il était à nos côtés pour la pause de la 1^{ère} pierre parce que c'est un Républicain au sens noble du terme, au vrai sens du terme.

Madame Martello :

Oui parce qu'il est pour l'équité. Il est pour l'équité entre les communes.

Monsieur le Maire :

Moi, je vous ai écouté, donc ne reprenez pas vos mauvais travers laissez-moi...

Madame Martello :

Je n'ai pas de mauvais travers et je prends au vol parce qu'après sinon on n'a plus de temps de parole.

Monsieur le Maire :

Alors, écoutez, je vous laisse tout le temps la parole, la preuve est que je vous ai écouté très précisément. Donc, je vous disais que le Président du Conseil Départemental, le Président de la commission des finances du Conseil Départemental pensent contrairement à vous, le plus grand bien de la Stella. C'est grâce à eux que nous avons obtenu 1 million d'euros de subvention du Conseil Départemental pour la Stella.

Madame Meynard :

Peut-être grâce à nous aussi par rapport à nos relations.

Monsieur le Maire :

Excusez-moi cet éclat de rire inadapté.

Madame Martello :

Ne vous étouffez pas.

Monsieur le Maire :

C'est grâce à madame Meynard. Mais si c'est grâce à vous tant mieux, mais alors tant mieux, mais vous venez de dire que c'était nul.

Madame Meynard :

Pas du tout.

Monsieur le Maire :

Donc, vous faites jouer vos relations pour des trucs que vous jugez nuls, mais en fait, bon, écoutez soyons sérieux. En tous les cas, les responsables politiques de tous niveaux et de toutes sensibilités quand ils ont le sens de l'intérêt général, comme le Président du Conseil Départemental, comme le Président du Conseil Régional, comme le Président de la Métropole, comme le Préfet des Alpes Maritimes, ils voient ce qui est utile aux citoyens et c'est la raison pour laquelle toutes les sensibilités aux commandes des différentes instances de notre territoire considèrent que ce projet est d'intérêt général. Il a même été inscrit, vous le savez, dans le contrat de projet État-Région, c'est-à-dire dans les projets les plus importants de la région pour l'ensemble des pouvoirs publics, bref. Donc, tout ça pour vous dire que si on ajoute à cela le fait que la construction d'une salle de culture et de festivités était l'un des engagements principaux que nous avons pris, vous, vous aviez fait semblant quelques jours avant les élections de lancer quelque chose qui n'était absolument pas crédible puisque c'est comme si quelqu'un prétendait vouloir construire alors qu'il est surendetté à votre époque, bref. Nous, nous avons récupéré la capacité de le faire, les subventions, bref et donc, nous le faisons dans l'intérêt des Trinitaires et surtout cela viendra évidemment enrichir le patrimoine des Trinitaires, donner de la valeur à la ville, donner de la valeur au patrimoine commun de nous tous et au patrimoine individuel de ceux qui en ont un. Ce qui m'étonne plus madame Martello, c'est la première question que vous posez. Quand vous me dites : « est-ce que vous allez donner la gestion de Stellae à un tiers ? » Mais alors là, je vous avoue que je tombe de ma chaise de façon imagée parce vous devriez savoir que la structure juridique que de l'établissement public c'est exactement la même que celle du CCAS le Centre Communal d'Action Sociale dont vous êtes...

Madame Martello :

Non mais laissez-moi expliquer aux Trinitaires qui écoutent.

Monsieur le Maire :

.. laissez-moi parler, vous répondrez. Je vous donnerez la parole.

Madame Martello :

... pour expliquer aux Trinitaires qui écoutent et qui ne comprennent pas forcément ce qui se passe.

Monsieur le Maire :

Eh bien vous leur expliquez en leur racontant n'importe quoi alors. Ça ne m'étonne pas qu'ils vous aient accordé si peu de voix.

Madame Martello :

Je n'explique pas aux Trinitaires puisque je vous pose la question pour leur expliquer.

Monsieur le Maire :

Alors, vous expliquez, vous parlez au nom des Trinitaires, vous dites que vous, vous savez, etc., mais enfin ce n'est pas ce qu'ils vous ont dits il n'y a pas si longtemps. Alors s'il vous plaît, vous parlerez autant que vous voulez mais laissez-moi terminer pour rétablir des choses factuelles. La structure juridique de Stellae sera la même que celle du CCAS. Vous êtes aujourd'hui encore administratrice du CCAS donc, vous savez comment ça fonctionne.

Madame Martello :

Mais ce n'est pas à moi qu'il faut l'expliquer aux Trinitaires.

Monsieur le Maire :

Laissez-moi parler vous répondrez, d'accord, mais vous, vous n'avez pas compris manifestement ou alors vous voulez...

Madame Martello :

Bon écoutez, arrêtez de nous mépriser comme ça, on est une opposition.

Monsieur le Maire :

Madame Martello.

Madame Martello :

Vous devriez être content d'avoir une opposition santé.

Monsieur le Maire :

Je vous donnerai la parole...

Madame Martello :

...parce que sinon l'opposition, elle serait dans vos rangs.

Monsieur le Maire :

Madame Martello, je vous laisserai la parole, mais ne vous comportez pas comme ça.

Madame Martello :

Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous.

Monsieur le Maire :

Comme quand vous insultiez l'opposition avec des noms d'oiseau, ne vous comportez pas comme ça.

Madame Martello :

Vous plaisantez ou quoi ? Vous voulez qu'on parle du passé, des noms d'oiseau, je peux vous parler de corbeau moi, par exemple. N'allez pas là-dessus.

Monsieur le Maire :

Madame Martello arrêtez . Donc, je vous explique.

Madame Martello :

Arrêtez aussi.

Monsieur le Maire :

Je vous explique puisque vous ne l'avez pas compris manifestement. Mais ce n'est pas grave, on vous le réexplique.

Madame Martello :

Je vous répète que j'ai compris.

Monsieur le Maire :

Et non, vous avez dit l'inverse.

Madame Martello :

Je vous demande d'expliquer aux Trinitaires.

Monsieur le Maire :

Si vous avez compris tant mieux, mais alors dites ce que vous avez compris ne dites pas l'inverse. Donc, l'établissement public aura la même structure juridique que le CCAS donc, à votre question : « peut-on confier la gestion à un tiers ? », la réponse est évidemment non, non, non et non. Donc, vous n'aviez manifestement pas compris mais au moins on ne peut pas être plus clair.

Madame Martello :

J'avais compris, je voulais que les Trinitaires l'entendent.

Monsieur le Maire :

Ok, bon eh bien tant mieux alors si vous aviez compris. Donc, nous ne confierons pas la gestion à un tiers, nous en garderons le contrôle total exactement comme pour le CCAS simplement, exactement comme pour le CCAS, comme c'est une compétence particulière, nous voulons que ce soit parfaitement lisible et je réponds aussi par la même occasion à Madame Escalier qui pose une bonne question que chacun doit se poser : « qu'est-ce qu'il arrive s'il n'y a pas déséquilibre de la structure ? », évidemment la commune est solidaire de cet établissement exactement comme le CCAS. Elle doit abonder le fonctionnement pour qu'il soit sain et c'est justement pour cela que nous avons choisi ce mode de fonctionnement pour qu'aucun Trinitaire ne se dise « Mais cette Stella, combien cela nous coûte, ce truc ? Ça va au pot commun ? Qu'est-ce qu'il en est dans le budget, etc. ? » Cela fera l'objet d'un budget indépendant et solidaire du budget de la commune et donc, parfaitement transparent, parfaitement lisible et ouvert exactement comme le budget du CCAS à des financements extérieurs, c'est-à-dire que quand des entreprises comme c'est déjà le cas, d'entrepreneurs qui sont venus me chercher pour ça, diront « eh bien voilà, nous on a un attachement particulier à tel ou tel art, on voudrait symboliquement apporter une contribution et puis par exemple, offrir des places à nos salariés », eh bien, nous pourrons le faire comme cela se fait dans tous les grands établissements qui à la fois s'intéressent aux habitants de leur commune et en même temps rayonnent au-delà. Voilà ce que nous permettra cet établissement public. Voilà pourquoi nous avons après avoir regardé tout ce qui se faisait ailleurs. Effectivement, il y a plein d'autres modes de fonctionnement, à Drap c'est en régie communale, à Contes c'est une association, à beaucoup d'autres endroits c'est un établissement public et aujourd'hui, la majorité des salles importantes cherche effectivement cette gestion en établissement public qui permet une très grande lisibilité, une très grande transparence et qui permet d'aller chercher des financements extérieurs. Et je crois que les Trinitaires peuvent nous faire confiance sur la capacité que nous avons à aller chercher des financements extérieurs. Dans les trois dernières années nous avons obtenu 5 millions d'euros de subventions, c'est-à-dire beaucoup, beaucoup plus que dans plus d'un mandat par rapport au passé. Nous, nous sommes allés chercher 5 millions d'euros de subventions en 3 ans. C'était un des engagements principaux. Quand je disais avant d'être élu Maire, nous ferons cette salle et nous irons chercher toutes les subventions, eh bien c'est un engagement que nous avons tenu et je peux vous dire que j'étais particulièrement fier quand nous avons posé la 1^{ère} pierre de la Stella et que j'avais à côté Charles-Ange Ginésy, Christian Estrosi, madame la Sous-Préfète, le représentant du Conseil Régional parce que c'était le signe d'une adhésion très, très large au-delà des sensibilités à ce projet d'intérêt général qu'attendent les Trinitaires. Ils l'appellent déjà la Stella. Ils se sont déjà appropriés ce nom qui fait partie de notre identité latine et le bâtiment lui-même avec ses arcades latines renvoie à notre paysage urbain. Voilà de quoi il s'agit aujourd'hui. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas je soumetts donc aux voix la création de l'établissement public Stella. Qui est contre ? Qui s'abstient ? D'accord. Ah vous êtes contre

madame Meynard parce que tout à l'heure vous disiez que vous nous aviez pistonné pour obtenir des subventions, donc vous êtes contre. Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 6

Abstention : 0

030303030303

Délibération n°5 – Désignation des membres du conseil d'administration de « Stellae »

Monsieur le Maire :

La délibération suivante concerne la désignation des membres du Conseil d'Administration de Stellae donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, je souhaite que l'opposition quand bien même elle a voté contre, soit représentée au Conseil d'Administration de Stellae et donc, je vous propose de désigner madame la Première Adjointe, Rosalba Nicoletti-Dupuy, monsieur Jean-Paul Genieys en charge des finances et des marchés publics, madame Chantal Carrié en charge de la culture, madame Marie-Pierre Parini en charge des festivités et monsieur Didier Razafindralambo pour constituer le Conseil d'Administration de Stellae. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée. Donc, madame Meynard et madame Martello vous avez voté pour la constitution du conseil d'administration. D'accord.

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 2

Abstention : 0

030303030303

Délibération n°6 – Programme Local de l'Habitat 2024-2029 : avis de la commune sur l'arrêt du projet

Monsieur le Maire :

Alors la délibération n°6 concerne le programme local de l'habitat et donc c'est à madame la Première Adjointe en charge du logement que je donne la parole. Vous avez la parole madame la Première adjointe.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Merci. Bonsoir à tous. Pour expliquer cette délibération, je vais rester le plus simple possible parce que c'est des délibérations qui sont un petit peu récurrentes. Nous en sommes au 4^{ème} programme local de l'habitat qui s'inscrit sur la période 2024-2029. Son pilotage et son élaboration ont été faits en partenariat étroit entre les services municipaux, services métropolitains et bien sûr les élus des communes à même de connaître les besoins et les capacités de chaque commune. Le PLH a pour ambition d'établir des objectifs de production de logements sur le territoire métropolitain, de façon plus précise sur un zonage plus étroit, La Trinité faisant partie du zonage moyen pays Est, ensuite à l'échelle de chaque commune. Ces objectifs sont précisés dans la présente délibération. Conformément à nos engagements, nous mettons en œuvre une politique d'urbanisme mesuré et harmonieux. La commune a donc émis un avis favorable à ce PLH. Cependant, à la suite du « porter à connaissance » des cartes d'aléa et d'inondabilité du Plan de Prévention des Risques Inondation aux personnes publiques associées, nos objectifs pourraient être revus à la baisse, ceci expliquant la réserve émise à l'avis favorable au PLH 2024-2029. Merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Alors un dossier lourd, mais avec beaucoup d'éléments intéressants. Concernant le bilan de la période précédente donc, toujours ce constat qu'il nous manque plus de 360 logements sociaux sur la commune. Nous sommes à 16 % sur les 25 fixés par la loi SRU, peu de logements vacants chez nous, seulement 6 % du

parc complet. J'ai remarqué qu'il y avait eu peu d'investissement sur la rénovation urbaine de notre commune alors que les quartiers niçois sont plutôt bien pourvus. Une confirmation que le tramway ne se fera pas avant 2031 et que ceci est dorénavant conditionné au fait de trouver des financements et je rappelle que la Métropole a déjà 2 milliards de dettes. Sur le programme à venir 2024-2029 donc, production de 151 logements et avec 64 logements sociaux ce qui a pour conséquence de passer de 30 % à 40 % dans les prochains programmes pour pouvoir rattraper ce nombre. Pas de rénovation urbaine non plus, pas une seule ligne sur des potentielles améliorations des résidences trinitaires majoritairement, à portée sociale. Je pense par exemple aux Sources, au Logis Familial et aux Hautes Vignes qui auraient besoin d'un grand coup de neuf. On se rend bien compte que l'on arrive au bout d'un système que représente la loi SRU qui ne pourra pas, je l'espère, être poursuivi comme tel, qui aurait besoin d'être réadapté car elle impose réglementairement un taux de logements sociaux aux communes sans tenir compte des contraintes immuables, comme la géographie. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire :

D'autres observations ? Bien, s'il n'y en a pas puisque vous évoquez madame Escalier à juste titre la loi SRU, je rappelle un point particulièrement important que vous auriez dû saluer parce que c'est une bonne nouvelle pour la commune, grâce aux efforts que nous avons menés, nous sommes sortis de la carence c'est-à-dire que l'État a reconnu que même si nous ne sommes pas à l'objectif théorique et inatteignable de la loi SRU, compte tenu des efforts que nous avons faits, nous ne sommes plus carencés ce qui produit très concrètement une diminution de 100 000 € de notre amende et donc une amélioration pour les finances communales de 100 000 € par an. C'est un point particulièrement important. Quels sont les efforts que nous avons menés ? D'abord, nous avons tenu le cap de ne pas augmenter le pourcentage de logements sociaux dans les programmes mixtes qui était d'ailleurs celui-là pour le coup, de nos prédécesseurs également parce que nous tenons je crois tous autour de cette table aux équilibres sociologiques de la ville qui sont potentiellement fragiles et donc si, bien entendu, il faut construire des logements pour loger les actifs, pour loger les enfants des familles trinitaires, puisque je rappelle qu'à peu près 80 % de la population de ce département est éligible au logement social. Les gens qui sont éligibles au logement social c'est 80 % de la population, c'est les actifs, c'est vous, nous. Donc, nous tenons bon sur le fait de ne pas, dans chaque programme, construire plus d'un tiers de logement social. Nous venons d'ailleurs, la semaine dernière, d'inaugurer le bâtiment Rive Gauche construit par Nexity avec je crois 48 logements dont 15 logements locatifs sociaux c'est à-dire un petit peu moins du tiers, magnifique bâtiment évidemment c'est les goûts et les couleurs, mais en tous les cas un bâtiment qui a remplacé une station-service désaffectée depuis plus de 20 ans et où vivent désormais des gens dans des appartements qui sont vraiment très qualitatifs où nous avons travaillé et je salue particulièrement l'action de la Première Adjointe en charge du logement pour avoir une politique y compris d'attribution des logements, qui soit évidemment transparente et juste, mais qui soit aussi soutenable par rapport à la capacité que nous avons d'accompagner notre population. Et donc, le bâtiment Rive Gauche est une réussite exemplaire en termes d'insertion, en termes d'aménagement, en termes tout simplement de mixité sociale voilà et nous considérons que ne doivent être construits des immeubles que là où c'est adapté pour notre territoire. Les résidents de Rive Gauche sur le boulevard Général de Gaulle à la place de l'ancienne station-service Cornia, dès aujourd'hui ils sont desservis par le bus, par la voiture, par la piste cyclable et le train, demain, ils auront le tramway, effectivement un demain qui sera dans une échéance de temps dont vous conviendrez qu'elle est plus concrète que jamais puisque l'engagement sur le tramway est un engagement ferme qui sera tenu, voilà. En revanche, nous avons fait en sorte que là où des programmes d'immeubles inadaptés lancés par nos prédécesseurs, madame Martello, devaient se faire eh bien, il n'y ait pas de constructions déraisonnables, notamment dans le quartier Sainte-Anne où pas moins de trois projets immobiliers inadaptés sont aujourd'hui stoppés. Donc, nous devons construire des logements, nous devons faire attention à un urbanisme maîtrisé et harmonieux, nous devons faire attention aux équilibres sociologiques de la ville et nous sommes particulièrement impactés par une donnée majeure qui est ce risque inondabilité où effectivement, vous savez que le PPRI, le Plan de Prévention du Risque Inondabilité est en cours de révision et que les cartes d'Aléas qui ont été portées à notre connaissance viennent renforcer ce risque d'inondabilité y compris en plein centre de la ville, si bien que des opérations de requalification urbaine sur lesquelles la commune a travaillé depuis longtemps, vont probablement être impactées. Je pense notamment au site de la Gare, je pense au site de la plaine du Rostit où il va probablement falloir se remettre

au travail pour permettre que la mutation puisse intervenir, mais au regard des nouvelles contraintes d'inondabilité et évidemment notre commune risque d'être particulièrement impactée. Donc, il y a un moment où on arrivera dans une situation où les endroits où on pourra construire seront très, très rares. C'est effectivement ce à quoi nous sommes contraints et je dois dire que nous sommes assez satisfaits de voir effectivement cet urbanisme maîtrisé, harmonieux, vivre à la Trinité et puis les Trinitaires sont aussi contents quand ils voient que de nouveaux logements sont livrés et que nous pouvons positionner telle ou telle famille qui attendait depuis longtemps, qui n'arrive pas à se loger dans le privé parce que le prix du marché locatif privé a explosé, eh bien donc, il faut pouvoir loger ces familles d'actifs, ces couples de gens qui travaillent qui ont toujours vécu à La Trinité et qui, quand ils doivent quitter le domicile familial eh bien, ne peuvent plus se loger s'il n'y a pas quelque chose de raisonné. Donc, nous avons la responsabilité de le faire d'une façon qualitative et d'une façon qui ne dénature pas l'identité de la commune, voilà. Y a-t-il d'autres observations ?
Madame Escalier.

Madame Escalier :

Le PPRI est déjà édité, a déjà été rédigé ?

Monsieur le Maire :

Non, le PPRI est en cours de révision.

Madame Escalier :

D'accord.

Monsieur le Maire :

En revanche, les cartes d'Aléas, vous savez que l'État en fait, mobilise un bureau d'étude en fait, pour mettre en œuvre un modèle mathématique de risque d'inondabilité donc, ce sont ces cartes d'Aléas qui sont portées à notre connaissance, mais qui ensuite seront évidemment intégrées dans les documents d'urbanisme. Le PPRI n'est pas encore élaboré, il est en cours de révision et en réflexion et évidemment, il fera l'objet effectivement d'une enquête comme tous les documents d'urbanisme. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Si n'y en a pas, je soumetts donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 6

Messieurs Poulet et Bonnafoux intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote

030303030303

Délibération n°7 – Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2025 – avis du conseil municipal sur le dérogations accordées par monsieur le Maire

Monsieur le Maire :

La délibération n°7 est une délibération assez classique, elle concerne l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2025 et donc, les demandes récurrentes. Je vois dans la salle certains administrés qui sont les voisins de l'hypermarché Auchan et puisque je l'ai dit, nous avons à cœur en tout domaine de tenir aussi un rapport de force avec l'ensemble des institutions, des entreprises, des équipements qui existent sur notre territoire communal qui soient publics ou privés dans l'intérêt des Trinitaires et donc, l'hypermarché Auchan et le premier employeur de la commune, c'est à bien des égards un atout, c'est pratique d'avoir un hypermarché sur notre territoire communal. Son installation est très ancienne, aujourd'hui c'est plusieurs centaines de Trinitaires qui sont des employés d'Auchan et en même temps, il faut que cet hypermarché, il s'insère bien dans la ville pour cela nous travaillons assez bien avec la direction de l'hypermarché pour en permanence réfléchir à bien équilibrer la présence de l'hypermarché et les aménagements qui peuvent être faits autour. C'est pour cela que nous avons obtenu des réaménagements importants, notamment sur la rue Simon Rouvier, mais il reste encore à faire et je m'adresse évidemment aux habitants de l'Amarillys et pour

leur dire qu'évidemment, il reste encore à faire pour travailler sur l'aménagement optimal de la ville. Mais on ne peut pas faire comme si cet hypermarché n'existait pas. Je crois que les aménagements que nous avons faits, les aménagements aussi que s'apprêtent à faire l'hypermarché, notamment pour la rénovation de ses parkings, l'étanchéité de ses parkings, des aménagements de requalification autour sont des choses positives sur lesquelles nous travaillons de façon très constructive. Nous travaillons aussi avec l'hypermarché par exemple sur les sujets que nous avons déjà évoqués, de stationnement puisque l'opportunité qu'offre la présence de centaines et centaines de places de stationnement en plein centre-ville et une opportunité sur laquelle nous travaillons avec l'hypermarché notamment dans la perspective de la Stella. Mais je peux vous dire que les éléments sont particulièrement rassurants parce que nous travaillons bien là-dessus et il n'y a aucune inquiétude à avoir sur la bonne harmonie entre la présence de l'hypermarché et les aménagements de la ville. Et puis, il y a aussi une autre grande surface qui arrive, Grand Frais, qui sera probablement un élément d'attractivité aussi pour la ville. Nombreux sont les Trinitaires qui nous demandent quand est-ce que c'est fini. Nous allons avoir une belle enseigne avec une architecture qualitative, nous avons travaillé jusqu'à un modèle architectural de cette enseigne et nous travaillons pour anticiper aussi l'arrivée de cette enseigne et la bonne insertion de ces différentes entreprises, voilà parce qu'évidemment le développement économique, l'emploi, la croissance, la création de richesses sont indispensables dans la République pour pouvoir créer de la solidarité, du service public et que les gens puissent vivre tout simplement. Y a-t-il des observations sur la délibération n°7 ? Madame Meynard vous avez la parole. Que l'on donne un micro à Madame Meynard. Vous avez la parole.

Madame Meynard :

Le soutien aux commerçants nous paraît essentiel pour la commune de La Trinité, mais malheureusement quand on voit comment vous les considérez avec l'absence de représentation du Conseiller municipal chargé des relations avec les entreprises commerciales et artisanales, agricoles et industrielles et de l'emploi. En effet pour rappel donc, je fais référence à un article de Nice-Matin du 30 janvier 2024 dans lequel il était évoqué son beau projet professionnel qu'il avait créé à Metz et il n'a été présent physiquement aux Conseils municipaux de La Trinité. Je souhaitais en informer les Trinitaires qu'en 2023, une seule fois ainsi qu'en 2024, mais heureusement les commerçants sont réactifs et nous souhaitons donc bonne route à de nouvelles associations trinitaires qui viennent donc, de s'installer sur notre commune : Cap Trinité, association de commerçants trinitaires qui est donc l'association Cap Trinité ainsi que l'association Passerelle des Paillons. Nous voterons pour, merci.

Monsieur le Maire :

Merci madame. Je ne trouve pas très joli que vous stigmatisiez l'un de nos collègues, Conseiller municipal, chef d'entreprise trinitaire, effectivement qui a créé il y a quelques années une entreprise à La Trinité qui s'est aujourd'hui développée, dont effectivement l'activité professionnelle d'entrepreneur ne lui permet malheureusement pas souvent ces derniers temps de siéger avec nous, ce qui ne l'empêche pas de suivre de façon particulièrement précise la vie municipale et je crois que justement c'était un signe important que nous avons envoyé que de prendre dans notre équipe un entrepreneur, c'est-à-dire quelqu'un qui prend des risques, qui crée de l'activité, qui a aujourd'hui pérennisé une activité qui s'est transmise et nous sommes fiers de soutenir des entrepreneurs. Et vous savez quand on travaille, eh bien effectivement, il y a des fois où on peut ne pas être à 100 % disponible pour telle ou telle réunion. C'est d'ailleurs pour cela que nous tenons autant que faire ce peu les réunions en soirée du Conseil municipal. Je me souviens d'une époque où vous aviez mis les réunions du Conseil municipal en début d'après-midi, ce qui empêchait toute personne qui travaillait d'y assister. Eh bien, nous, nous assumons d'avoir parmi nous des chefs d'entreprise et nous nous félicitons aussi d'avoir vu, je me souviens de cette période très récente où complaisamment, vous aviez fait des vidéos de rideaux de fer baissés en disant : « mais regardez le commerce à La Trinité ! », exactement aux endroits où vous aviez filmé, il y a aujourd'hui de nouveaux commerces. Cela m'étonne que vous ne les citiez pas, moi je suis content d'avoir ACD Contrasté qui s'est installé en plein centre-ville, je suis content d'avoir de nouveaux restaurants qui s'installent dans la ville, d'avoir des institutions anciennes qui sont les lieux de rassemblement des Trinitaires, d'avoir des entreprises qui se créent partout dans La Trinité et effectivement, l'une des raisons je crois, pour laquelle le dynamisme économique a permis la création d'une magnifique association qui s'appelle Cap Trinité, eh bien c'est parce qu'il y a ce dynamisme économique et alors vous,

vous allez là aussi chercher à attiser les crispations, mais nous, les aménagements que nous faisons, les projets que nous menons, ce sont des projets d'attractivité de la ville. Effectivement, plus une ville est embellie, plus une ville est aménagée, plus une ville apparaît comme dynamique, plus elle attire du développement économique et cela n'est pas un hasard si Grand Frais s'installe, cela n'est pas un hasard si chaque semaine nous avons des entreprises qui cherchent à s'installer ici, cela n'est pas un hasard si le commerce de proximité, même si cela n'est jamais simple pour le commerce de proximité, est vivace, voilà. Effectivement, nous avons un cap, celui du dynamisme, celui de l'attractivité et ce cap, eh bien il profite à terme au développement économique et à tous les commerçants. Et à chaque fois que les commerçants ont telles ou telles difficultés possiblement en lien avec les aménagements que nous menons eh bien, nous avons un travail d'ajustement. J'en profite pour dire que, puisque nous l'avons déjà évoqué je crois en Conseil municipal, au bas du boulevard Suarez là où effectivement l'aménagement avait rendu difficile le stationnement minute devant un établissement bancaire, devant un salon de coiffure eh bien, nous avons rétabli du stationnement minute exactement en conformité avec les engagements que nous avons pris dans la discussion que nous avons eu avec les commerçants et ce sont des adaptations permanentes que nous faisons pour créer tel arrêt-minute devant les commerçants, pour ajuster entre tel ou tel mode de stationnement, voilà. C'est effectivement un travail difficile et c'est un travail très utile et quand je regarde là aussi dans le rétroviseur, je me dis que c'est un travail qui n'a pas toujours été mené et je crois aujourd'hui, que le dynamisme n'a pas toujours été mené dans le mandat précédent. Je me souviens des manifestations que vous aviez provoquées contre vous par des décisions actives que vous aviez prises et donc aujourd'hui, nous, nous préférons effectivement le dialogue constructif et la trajectoire de dynamisme et d'attractivité pour la ville au service du commerce et au service du développement économique. S'il n'y a pas d'autres observations, je soumets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopte l'unanimité. Eh bien, vous voyez, c'est que vous n'êtes pas si en désaccord avec ce que nous faisons.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

CBBCBCBCBCB

Délibération n°8 - Mandat spécial pour représenter La Trinité au congrès des Maires

Monsieur le Maire :

La délibération n°8, c'est je crois Monsieur l'Adjoint aux finances qui la présente, monsieur Genieys.

Madame Meynard :

Monsieur le Maire, c'est juste une constatation que j'avais fait. Il n'y avait vraiment rien contre les commerçants, ni contre l'élu.

Monsieur le Maire :

Bon, cela n'a pas d'importance. La n°8 c'est tout simplement là aussi en toute transparence, vous savez que le Congrès des Maires s'est tenu au mois de novembre et qu'évidemment, j'ai tenu à nous y représenter au côté d'ailleurs de la majorité des Maires des Alpes-Maritimes. C'est l'occasion de rencontrer les collègues, de rencontrer des décideurs nationaux, les parlementaires, les chefs d'entreprise qui font le déplacement et donc, évidemment en toute transparence il s'agit pour le Conseil municipal de donner un mandat spécial au Maire lorsqu'il s'y rend. Est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y en a pas, je soumets au vote, si madame Escalier.

Madame Escalier :

Une précision s'il vous plaît, cette délibération c'est pour vous autoriser à participer au Congrès des Maires et la prise en charge des frais. Cela ne vous concerne que vous ?

Monsieur le Maire :

C'est ça. Oui.

Madame Escalier :

D'accord. Si d'aventure vous ne pouvez pas vous y rendre, est-ce que vous donnez délégation à quelqu'un pour s'y rendre à votre place ?

Monsieur le Maire :

Cela pourrait arriver bien entendu, mais là on le fait année par année, donc là, ça a eu lieu et c'est moi qui m'y suis rendu.

Madame Escalier :

D'accord. Mais c'est pour 2025 là, celle-ci qu'on délibère ?

Monsieur le Maire :

2024.

Madame Escalier :

Pour 2024, d'accord.

Monsieur le Maire :

Comme nous l'avons fait l'année dernière. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté. On me demande de préciser que monsieur Bonnafox et monsieur Poulet, évidemment, n'ont pas pris part au vote dans le rapport consacré au PLH.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 6

Abstention : 0

03030303030303

Délibération n°9 - Renouvellement des modalités d'attribution des véhicules de service avec remisage à domicile et attribution d'un véhicule de fonction au directeur général des services pour 2025

Monsieur le Maire :

La délibération n°9, alors c'est l'Adjoint aux finances qui la présente.

Monsieur Genieys :

Oui, c'est une délibération récurrente donc, nous devons revoter tous les tous ans sur les modalités d'attribution des véhicules de service et de l'attribution d'un véhicule de fonction au DGS pour 2025. C'est la même que les années précédentes avec les mêmes conditions, merci.

Monsieur le maire :

Y a-t-il des observations ? Madame Martello vous avez la parole.

Madame Martello :

Merci. Alors, bien sûr seul le DGS peut rentrer chez lui avec un véhicule de fonction, nous avons toujours voté contre cette attribution et cette année d'autant plus que la commune a attribué un logement de fonction avec piscine à 700 000 € et d'autant plus quand on demande des efforts fiscaux considérables aux Trinitaires. Donc, nous voterons contre comme nous l'avons fait pour le logement fonction.

Monsieur le Maire :

Bien, je dois corriger ce que vous venez de dire parce que la commune a attribué un logement de fonction non pas à 700 000 €, mais un logement de fonction constitué par une propriété de l'Etablissement Public Foncier Régional, dont la gestion incombe à la commune et la mise à disposition de ce logement au Directeur général de services vient aussi en diminution des charges importantes que la commune doit assumer lorsque des

biens sont acquis par l'Etablissement Public Foncier Régional pour son compte et dont elle doit assumer l'entretien. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Alors effectivement, après un logement rénové avec nos impôts dont on peut largement évaluer la location aux alentours de plus de 2000 euros par mois, l'attribution d'un véhicule de fonction pour effectuer 900 m qui sépare son lieu de résidence de son lieu de travail, cela aurait pu être un véhicule de service sans être un véhicule de fonction. Je me demande où cela va s'arrêter pour les attributions pour monsieur le Directeur général des services. Est-ce qu'on va remplir le frigo prochainement ? Est-ce qu'on va prendre en charge les frais de salissure. Bon ce n'est pas très sérieux, il faut cesser ce type de dépenses. Donc, une délibération, un véhicule qui est déjà attribué, bon cela laisse à questionner sur la légalité de cet acte anticipé, donc je vais demander peut-être un contrôle, merci et je voterai contre.

Monsieur le Maire :

Madame ne prenez pas ces airs entendus pour parler de contrôle parce que vous disiez tout à l'heure.

Madame Escalier :

Je prends l'air que je veux.

Monsieur le Maire :

Je vous rappelle qu'en guise de contrôle, moi il y en a un sérieux que j'avais demandé, c'était le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et si vous avez du mal à vous endormir le soir, n'hésitez pas à ressortir le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les finances de la commune avant notre arrivée et vous verrez que là, il y a des choses graves et que ce sont les juges...

Madame Escalier :

Il fallait déposer plainte s'il y avait des erreurs aussi énormes, il fallait le faire.

Monsieur le Maire :

Mais il y avait pas besoin de déposer plainte parce que c'est ma saisine du Président de la Chambre Régionale des Comptes qui avait provoqué un contrôle d'une gravité totale.

Madame Escalier :

Oui, mais si les faits étaient si répréhensibles, il fallait déposer plainte ce que vous n'avez pas fait.

Monsieur le Maire :

Et donc, reprenez-en la lecture. Quant aux avantages en nature octroyés au Directeur général des services ils le sont conformément à ce qui se fait partout ailleurs et ceux qui...

Madame Escalier :

La ville de Marseille n'attribue pas de logement à son DGS.

Monsieur le Maire :

... travaillent au quotidien dans la commune savent qu'il ne ménage pas sa peine pour le bien public et d'ailleurs, je vous surprends souvent à l'interpeller directement les unes et les autres voulant ainsi vous adresser au Directeur général des services plutôt qu'au Maire. J'ai eu connaissance récemment encore d'échanges. Donc, vous voyez bien combien monsieur le Directeur général des services est sollicité directement alors qu'il ne doit pas l'être normalement en direct. En tous les cas, écoutez j'ai beaucoup d'E-mails sur lesquels vous écrivez en direct au Directeur général des services. Toujours est-il que le Directeur général des services c'est pour cela que la loi lui donne un statut particulier d'emploi fonctionnel, c'est parce qu'il est mobilisable 7/7 jours, 24/24 heures et je peux vous dire que comme Maire, je ne me prive pas de le faire et que tous les agents publics de cette collectivité savent que c'est une simple réalité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 6

Abstention : 0

030303030303

Monsieur le Maire :

Je souhaitais avant de conclure vous faire un point d'information puisque j'ai été amené à prendre un arrêté de danger dans le quartier de Pégon-Foncéry. Vous en avez peut-être eu connaissance par la presse parce qu'il a fallu prendre cette décision de toute urgence, le Directeur général des services était d'ailleurs à mes côtés parce que notre police municipale dans le cadre des vérifications auxquelles elle procède sur le droit à l'urbanisme, puisque vous savez, nous avons créé cette unité de contrôle de l'urbanisme qui n'est pas faite pour embêter les Trinitaires, mais plutôt pour les protéger et nous en avons là un exemple concret. Dans le cadre de procédure de vérification d'urbanisme, elle est arrivée sur les lieux d'une maison construite sans autorisation au chemin des Pégons, elle a constaté des fissures qui lui sont apparues particulièrement inquiétantes, si bien que nous avons dû de toute urgence mobiliser un expert du tribunal qui a constaté que le risque était extrêmement grand et qui nous a conduit à prendre cet arrêté de danger qui a donc dû faire évacuer un couple de cette maison qu'il venait d'acheter et à délimiter un périmètre d'interdiction. Sur un site assez proche de celui qui avait fait l'objet d'une interdiction et d'une déclaration d'utilité publique il y a 10 ans dans le cadre d'un événement climatique, là manifestement les choses sont arrivées hors d'un événement climatique, mais évidemment je parle sous toute prudence parce que les expertises ne sont pas encore complètes ; toujours est-il qu'il nous a fallu prendre cet arrêté et qu'aujourd'hui cette famille, même si c'est une situation humaine dramatique, est en sécurité et je tiens à remercier ici en votre personne madame Grisoni comme Cheffe de notre police municipale et les agents ici présents pour leur mobilisation parce que cette vigilance a probablement sauvé deux vies, voilà. Donc, cela n'est pas une situation simple lorsque nous sommes amenés à prendre de telles décisions, mais cela dit bien aussi combien la règle d'urbanisme qui est souvent si contraignante, il n'y a pas une semaine où nous devons recevoir des administrés qui parfois se débattent avec la règle d'urbanisme et sont de bonne foi. Cette règle d'urbanisme elle est si contraignante, elle est faite et cela vient nous le rappeler aujourd'hui, pour protéger les populations avant tout. Voilà donc, je remercie notre police municipale et évidemment, nous tiendrons au courant le Conseil municipal en temps utile de l'évolution de cette situation. L'ordre du jour est épuisé, je n'ai pas reçu de question orale, ni écrite et donc, je voulais à l'occasion de ce dernier Conseil municipal de l'année, vous souhaitez à tous, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez, de bonnes fêtes de Noël, une bonne fin d'année et j'espère que nous aborderons 2025 dans un esprit de rassemblement, de confiance pour l'avenir pour La Trinité. Merci à tous et bonnes fêtes.

030303030303

La séance est levée à 20h20

030303030303

Fabien Bonnafoix,
Secrétaire de séance,



Ladislav POLSKI,
Le Maire.